



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Compte-rendu du Conseil d'Administration du samedi 26 septembre 2020

Début du C.A. à 9h.

Étaient présent(e)s :

Membres du CA: Maryse ARDITI, Paulette BARBE, Christine BLANCHARD, Christian CREPEAU, Christine ROQUES, Catherine VERGER-VIALA, Jean-Luc THIBAUT,

Membres du CA excusé(e)s: Philippe CAZAL, Anne GUELTON, Françoise RECAMIER, Lucette ZELLER.

Membre du CA absente: Christine STHEMER.

Adhérents: Dominique CLEMENT, Ludovic POURQUIE.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 04/02/20 est adopté à l'unanimité des présents

➤ *Point sur les thématiques traitées par ECCLA depuis le C.A du 04/02/*

En raison de la COVID 19 et du confinement qui a suivi, il n'y a eu que très peu de réunions depuis mars 2020 : une douzaine par Zoom, 1 en consultation électronique et une quinzaine en présentiels depuis la levée du confinement.

• Commissions départementales

RAPPEL :

Pour la *CDPENAF*, ECCLA dispose d'un poste de titulaire et d'un poste de suppléant. Il est à noter que près de 70% des avis émis par le *CDPENAF* sont pris en compte par les porteurs de projet (qui peuvent être des communes pour les plu). Cette Commission a donc des effets plus que positifs sur la préservation des espaces agricoles et naturels.

Pour le *CODERST*, il n'existe pas de poste de suppléant. ECCLA dispose donc d'un seul poste de titulaire. En général c'est plutôt une chambre d'enregistrement sauf dans les cas de conflit intense (projet d'ORANO ou projet d'usine à bitume). Il est cependant possible d'y faire entendre des suggestions (création de CSS pour Lafarge, modification de la composition de la CSS de Salsigne).

Pour la *CDNPS*, ECCLA n'est que suppléante, elle ne peut que rarement y assister car le titulaire (Association des Vieilles maisons de France) est presque toujours présent. Néanmoins ECCLA, lors de ses rares présences, peut intervenir de manière positive. On attend avec impatience le renouvellement en fin 2020 de cette Commission à laquelle ECCLA a postulé pour un poste de titulaire et suppléant.

• Déchets :

- De nombreux dépôts /décharges ont été signalés à ECCLA sur le territoire audois : Vinassan, Moussan, Carcassonne, Villesèque des Corbières. ECCLA s'est déplacée sur certains sites pour vérifier les impacts éventuels et a dirigé les plaignants, quand la pollution était avérée, soit vers les autorités compétentes soit vers le site des « Sentinelles » de FNE-LR.

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

En effet, suite aux élections municipales, FNE LR a décidé d'interpeller les élus au sujet du fléau que représentent les dépôts sauvages de déchets et d'en profiter pour leur rappeler qu'ils disposent de pouvoirs de police accrus en matière de déchets depuis le début de l'année, faisant d'eux les acteurs centraux dans la lutte contre les décharges sauvages qui souillent nos communes.

ECCLA s'est associée à ce CP <https://www.eccla-asso.fr/10-07-20-cp-fne-lr-mesdames-et-messieurs-les-nouveaux-elus-luttons-ensemble-contre-les-decharges-sauvages-2/>

• Espaces Naturels

- *Comité de gestion de la RNR Sainte Lucie :*

Le 10/02, ECCLA qui participe régulièrement aux présentations annuelles de suivi, a été négativement surprise par ce rendu d'activités 2019/2020 et les projets à venir. Son inquiétude se porte surtout par la volonté d'un accroissement d'activité touristique. Dominique signale des gros problèmes de passages pour la petite faune (batraciens, reptiles ...) et de son importante mortalité au niveau des parkings. Il n'y a pas de continuité ni de passages permettant le passage de la faune dans le parapet béton qui borde le parking. Cela avait été déjà signalé à plusieurs reprises et, à ce jour, jamais pris en compte.

- *Enquête publique des Ayguades - Gruissan- :*

Un projet de parc aquatique avec télésiège sur l'étang des Ayguades (Gruissan) est mis à Enquête Publique du 16/06 au 15/07/20. ECCLA a écrit une contribution en demandant un avis négatif à ce projet.

<https://www.eccla-asso.fr/13-07-20-contribution-deccla-a-lep-du-projet-de-nautic-park-aux-ayguades/>

- *Commission de gestion du Grau de la Franqui / La Palme :*

Cette Commission se réunit à la demande des communes de La Palme ou de Leucate. Ce grau naturel situé sur l'étang de La Palme est l'un des derniers existant sur le littoral méditerranéen, il est géré par l'Etat et on ne peut l'ouvrir ou le fermer sans autorisation, c'est donc l'Etat le seul décisionnaire. Il a été réuni 2 fois en 2020 :

Le 06/05, à la demande de la Commune de la Palme pour risques d'inondations pour des habitations et personnes, ECCLA a donné un avis favorable, le grau a été ouvert pour permettre l'évacuation des eaux et refermé dès leur évacuation ;

Le 26/06, à la demande de la commune de Leucate, pour inondation de l'arrière plage ne permettant pas l'accès à la plage pour les pratiquants de chars à voile et les clients du camping des Coussoules. ECCLA a donné défavorable. Le grau n'a pas été ouvert.

Il faut signaler, néanmoins, des problèmes de niveaux d'eau trop haut sur les Salins pour permettre la reproduction des sternes ainsi que des affaissements de certaines digues déjà fragilisées par un manque d'entretien.

- *Comité du Narbonnais :*

Réunion annuelle de suivi le 11/09, Dominique suit ce dossier pour ECCLA, la gestion des marais (bon fonctionnement agricole, hydraulique, gestion du patrimoine naturel et surveillance du site... de 900 hectares) est en cours. Le travail conjoint avec le Conservatoire du Littoral, le PNR et les services environnement du Département semble avancer correctement

- *Schéma paysager de l'étang de Vendres :*

Réunion du 17/09, où Dominique représente ECCLA. C'est une de présentation du Diagnostic Paysager effectuée par un bureau d'études afin de proposer une vision globale de ce territoire de la Basse-Plaine de l'Aude.

Cette réunion a également fait part des différents projets en réflexion actuellement. Une grande vigilance est de mise car certains paraissent assez fantaisistes et néfastes pour l'environnement. A suivre donc de près. Aude nature a proposé un essai de mise en eau au printemps 2021 afin de favoriser la nidification et la reproduction des oiseaux.

- *Circulation automobile sur les plages et dans les espaces naturels :*

Cet été, ECCLA est allée constater par des prises de vue aériennes, la fréquentation des plages audoises par les véhicules à moteur. Le résultat est édifiant : des centaines de voitures stationnées sur les espaces proches du rivage, à La Palme (Le Rouet), Port la Nouvelle (les Montilles), Gruissan (Mateilles), ... donc un non-respect de la Loi Littoral.

Afin de dénoncer une nouvelle fois cette exception audoise (seul département français à ne pas respecter cette loi), ECCLA a fait un CP début septembre <https://www.eccla-asso.fr/04-09-20-cp-deccla-stop-aux-voitures-sur-les-plages/> qui a suscité de très nombreuses réactions.

- *Pollution de la plage des Coussoules :*

La présence de boulettes verdâtres et gluantes sentant le pétrole et des produits chimiques nous a été signalée le 21/09 et des prélèvements de ces boulettes ont été effectués. ECCLA a prévenu les services de l'Etat concernés ainsi que la mairie de Leucate et le PNR.

La DDTM qui s'est rendu sur les lieux dès le lendemain mais n'a pu rien constater. Car, hélas, un fort vent marin s'était levé et a balayé cette « pollution » en mer. Une vigilance sur cette problématique reste de mise.

• **Risques industriels**

- *ORANO*

Peu d'activité depuis le dernier CA. Cependant, plusieurs Arrêtés préfectoraux concernant ORANO sont passés au CODERST : l'un suite à l'accident de Lubrizol pour mieux améliorer la gestion des accidents, l'autre pour calibrer les mesures à prendre en cas de sécheresse.

L'Observatoire des rejets d'ORANO, coprésidé par le Sous Préfet et La présidente d'ECCLA, poursuit son travail. Mis en veille depuis quelques mois, il redémarre pour préparer le 3ème rapport. Les deux premiers sont disponibles sur le site d'ECCLA (et de la DREAL).

<http://www.eccla-asso.fr/10-12-18-observatoire-de-la-commission-de-suivi-de-site-orano-comurhex/>

L'essentiel de ce second rapport tient en deux éléments :

1/ les demandes faites à ORANO à la suite du premier rapport ont été réalisées

2/ les mesures sur les végétaux agricoles, et aussi sur l'eau pour certains éléments, ont mis en évidence une capacité insuffisante des laboratoires pour rechercher les faibles doses.

A noter que le PNR a intégré l'Observatoire pour le volet qualité de l'eau.

- *Salsigne*

RAPPEL : Suite aux inondations de 2018, des masses de déchets contenant majoritairement de l'arsenic, mais aussi de nombreux métaux lourds ont contaminé les eaux et sols environnants. Les riverains et les chercheurs ont alertés la Préfecture, les Services publics et les media. Les parents ont dénoncé la situation mettant en péril la santé de leurs enfants notamment en leur faisant faire des analyses d'urine qui y ont décelé des taux anormalement élevés d'arsenic. FNE-LR et ECCLA ont envoyé un communiqué de presse commun <https://www.eccla-asso.fr/23-08-19-salsigne-communique-de-presse-fne-lr-eccla/>

ECCLA a plaidé depuis de nombreuses années pour la création d'une CSS (ce qui garantit une réunion annuelle régulière contrairement à la CLI). Cette demande a été enfin entendue suite aux évènements successifs et grâce à une forte pression des associations riveraines, des élus et des populations.

La première CSS Vallée de l'Orbiel s'est tenue le 27/01/20. Environ 40 élus, 12 associations, 6 experts et 6 représentants de l'Etat y siègent. Auparavant, et pour la première fois, le CODERST a été consulté sur sa composition et ECCLA a pu la faire bouger sur quelques personnes

Il est regrettable de constater que certains, notamment chez des personnels de la santé, continuent à nier la contamination de la population par l'arsenic venant directement de l'exploitation de la mine de Salsigne.

Une réunion de terrain regroupant chercheurs, associations et riverains a eu lieu le 17/01/20. ECCLA y a participé.

Depuis le début de l'année : la commission sénatoriale sur les sites et sols pollués s'est mise en travail

- ECCLA a été auditionnée le 26/02/20 dans le cadre de l'audition de FNE.

- La Commission mandatée par le Sénat s'est rendue à Salsigne le 20/07/20. Maryse et Christian étaient présents.

- Une étude de contamination par voie aérienne a été demandée début 2020. Une première phase a été rendue début septembre 2020. Elle porte essentiellement sur l'impact de l'arsenic. Les associations locales ont vivement protesté et demandent une étude plus vaste notamment sur les métaux lourds. Elles ont-elles même diligenté des analyses sur des dizaines d'enfants en s'intéressant à plusieurs métaux lourds.

- Plusieurs problèmes sont vraiment à relever pour Salsigne : manque de jurisprudence pour la pollution des sols, problème de dépollution pour le stockage des déchets miniers, et pas de cartographie existante pour localiser les risques

- **Pesticides**

- *Traitement des vignes par hélicoptère dans l'Aude et l'Hérault :*

Suite à d'importantes pluies en mai, de nombreux territoires viticoles ont été inondés. Les viticulteurs demandent alors une dérogation afin de traiter via aérienne leurs vignes non accessibles afin de lutter contre mildiou, ce qui est interdit par la loi depuis 2014.

ECCLA, la Confédération Paysanne et FNE s'opposent publiquement au traitement des vignes par hélicoptère dans l'Aude et l'Hérault en publiant ce CP : <https://www.eccla-asso.fr/25-05-20-cp-commun-denoncant-epandage-par-helicoptere-des-pesticides-sur-le-vignoble-audois-et-heraultais/>

Dans un communiqué du 4 juin, le Syndicat des Vignerons de l'Aude s'attaque violemment aux signataires qui font un CP commun en réponse [CP rep-syndicat-vignerons 16-06-2020 VF](#)

Des actions de justice sont en cours pour menaces et aussi pour discours discriminatoires.

- *Concertation publique sur le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phyto-pharmaceutiques :*

La Chambre d'Agriculture de l'Aude a procédé à cette concertation du 22 juin 2020 à au 22 juillet 2020. Elle a pour but de recueillir les observations du public. Selon la chambre, dans un souci du « bien vivre ensemble », la charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des lieux habités. En réalité, cette pseudo concertation est obligatoire pour que les agriculteurs puissent passer outre les distances de sécurité et traiter tout près des lieux habités. ECCLA y a participé en dénonçant ces objectifs : <https://www.eccla-asso.fr/22-07-20-avis-deccla-sur-la-charte-audoise-dengagement-sur-lutilisation-des-pesticides/>

- **Point sur l'Assemblée Générale d'ECCLA**

Initialement prévue le 28/03/20, elle a été reportée suite au confinement. Elle s'est finalement déroulée le 04/07/20. Vous pouvez retrouver son compte rendu ainsi que les différents documents présentés en séance <https://www.eccla-asso.fr/10-07-20-compte-rendu-de-lassemblee-generale-deccla-du-04-07-20/>

- **Point sur le Forum des Associations 2020**

Il s'est déroulé le 05/09 sur les Barques à Narbonne. Comme chaque année, ECCLA avait un stand au pôle citoyenneté.

Malgré les conditions sanitaires strictes, un nombreux public a répondu présent et ECCLA a pu échanger largement sur son action environnementale. Un grand merci à tous les adhérents d'ECCLA qui ont aidé à la tenue du stand tout le long de la journée.

- **Point sur le site d'ECCLA et Facebook**

RAPPEL : Le nouveau site d'ECCLA a vu le jour fin avril/début mai 2019. Il attire environ 50 personnes par jour. A noter que ces visiteurs consultent en cliquant 200/250 pages du site en moyenne journalière. Il est possible d'adhérer et de payer en ligne. Retrouvez toutes les infos d'ECCLA sur eccla-asso.fr

Pour Facebook, après une période d'inactivité, Christian a repris l'animation du compte d'ECCLA. <https://www.facebook.com/ECCLA-519611398196206>

- **Actualités régionales FNE-LR**

- Pour retrouver toutes les actualités de FNE-LR : <http://www.fne-languedoc-roussillon.fr/>

- Nous vous rappelons la possibilité de devenir **Sentinelles de la nature**. A ce jour, près de 430 citoyens engagés, 715 signalements dont 450 publiés sur tout le territoire du Languedoc-Roussillon. ECCLA fait partie du COPIL qui se réunit mensuellement pour examiner les alertes <https://sentinellesdelanature.fr/Languedoc-Roussillon.15.html>

Donc, n'hésitez pas à vous en servir et à diffuser cette information autour de vous !!

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

- *Formations*

Ces formations sont ouvertes à tous les adhérents des associations affiliées à FNE-LR :

<https://fne-languedoc-roussillon.fr/formations/formations-associatives/>

Formations à venir :

- **Journée de formation et d'échanges** : « Comment répondre au besoin en eau de l'agriculture dans un contexte de changement climatique tout en respectant l'environnement ? » *Mercredi 30 septembre à Montpellier*
- **Journée d'échanges et de réflexion** : Examen des notes de positionnement du Réseau Eau de FNE pour une appropriation et une adaptation sur notre territoire (Réutilisation des Eaux Usées Traitées, Gestion quantitative de l'eau en agriculture) *Jeudi 1er octobre à Montpellier*

➤ **Questions diverses**

Recueil des Actes Administratifs :

Sous l'impulsion de Christian et afin d'être fidèle à son choix d'être une Association de vigilance environnementale, ECCLA a décidé d'effectuer mensuellement une « sélection » des Actes Administratifs parus sur le site de la Préfecture de l'Aude qui pourraient vous intéresser. Les principaux thèmes privilégiés sont : environnement, eau, nature, forêt, urbanisme, chasse, déchets.

Le Recueil des Actes Administratifs contient les actes réglementaires de portée générale des autorités administratives de l'État devant faire l'objet d'une publicité. La publication au recueil détermine la date de l'entrée en vigueur de l'acte et le point de départ du délai d'un éventuel recours contentieux.

Pour les consulter, il suffit de cliquer sur le lien <https://www.eccla-asso.fr/04-06-20-eccla-sentinelle-du-recueil-des-actes-administratifs-de-laude/> et vous pourrez les retrouver mois par mois, ce depuis janvier 2020. L'actualisation mensuelle est assurée également par Christian.

Le prochain C.A. d'ECCLA est fixé au 12/12/20 à 9h

Le CA se termine à 12h

Narbonne, le 30/09/20

Pour ECCLA,
La secrétaire Christine ROQUES

